

50^e Anniversaire de la FIAB 1927-1977

L'Association des bibliothécaires français a voulu s'associer à la célébration mondiale du 50^e anniversaire de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, qui a lieu cette année à Bruxelles, par la publication d'un numéro spécial de son bulletin.

La Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (FIAB ou IFLA)

L'idée de donner à la coopération internationale des bibliothécaires la forme d'une organisation permanente remonte au début de notre siècle. La nécessité d'une fédération internationale des bibliothécaires avait déjà été exprimée lors des deux congrès internationaux de bibliothécaires de Saint-Louis en 1904 et de Bruxelles en 1910. A Bruxelles, un premier comité international fut désigné en vue de la préparation de congrès futurs. Mais, ce ne fut que pendant la période difficile qui suivit la première guerre mondiale que ces anciens projets trouvèrent leur réalisation dans une organisation internationale professionnelle, dont la structure et les méthodes de travail ont continué à se consolider de plus en plus après la fondation de la FIAB en 1927. Rappelons brièvement les principales étapes de l'histoire de la Fédération.

C'est au Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles, réuni à Prague en été 1926, que la proposition faite par G. Henriot (conservateur de la Bibliothèque Forney et alors président de l'Association des bibliothécaires français) de créer un Comité international représentant les diverses associations nationales de bibliothécaires fut adoptée à l'unanimité. Lors de la 50^e conférence de l'Association américaine de bibliothèques (ALA), réunie à Atlantic City en automne 1926, un comité international recommanda à l'ALA de prendre l'initiative et d'inviter pour l'année suivante à Edimbourg,

à l'occasion de la 50^e conférence anniversaire de l'Association britannique de bibliothèques (LA), les délégués autorisés à étudier la création d'un comité international de bibliothèques : telle est l'origine de la FIAB.

La première réunion de cette nouvelle organisation internationale non-gouvernementale (Comité international des bibliothèques et de bibliographie) fut convoquée à Rome en 1928 par son président M. J. Collijn. La FIAB groupe les Associations nationales. Chaque année, des représentants de ces associations participent à une session organisée tantôt dans un pays tantôt dans un autre. 38 sessions internationales ont eu lieu depuis la création de la FIAB. La France a déjà accueilli la FIAB à Paris en 1937, 1957 et à Grenoble en août 1973.

Les membres français de la FIAB sont :

- L'Association des bibliothécaires français,
- L'Association de l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques,
- L'Association des diplômés de l'Ecole de bibliothécaires-documentalistes,
- L'Amicale des directeurs de bibliothèques universitaires,
- Le Service des bibliothèques (Secrétariat d'Etat aux Universités),
- Les bibliothèques de l'Université de Paris,
- Le Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris,
- La Bibliothèque nationale,
- L'Ecole nationale supérieure des bibliothèques,
- Informa-science (C.N.R.S.).

POURQUOI L'IFLA ?

Parce qu'il n'est plus possible de vivre à l'ombre de son clocher, fut-il national ?

La coopération si nécessaire entre les bibliothèques d'un même pays et développée naturellement par le prêt interbibliothèques, les catalogues collectifs, etc..., l'est aussi entre celles de pays différents.

Il n'est plus possible d'ignorer les documents étrangers aussi bien pour la recherche que pour l'information. S'il faut connaître les documents par les bibliographies nationales ou spécialisées internationales, il faut pouvoir se les procurer par le prêt ou l'échange qui constituent autant de liens tissés entre les bibliothèques de différents pays dans un réseau qui se densifie et se structure de plus en plus.

Dans l'organisation, la construction et le fonctionnement de sa bibliothèque, on ne peut plus ignorer les techniques d'outre frontières. Tous ceux qui ont visité les bibliothèques danoises, anglaises, américaines, allemandes savent ce qu'ils en ont appris. Les échanges de jeunes collègues témoignent de ce besoin de connaître ce qui se passe à l'étranger.

Il paraît un peu ridicule d'avoir encore à justifier la coopération internationale à une époque où toute notre vie est devenue internationale : les informations, les vacances, etc...

Pour les bibliothèques, il fallait une structure à ce développement des relations internationales, l'IFLA l'apporte.

ANCIENNE STRUCTURE

Jusqu'en 1976 l'IFLA fonctionnait selon la structure suivante :

L'IFLA est une fédération d'associations de bibliothécaires. Il n'y avait pas de membres individuels. Chacun est le représentant de son association.

Mais les statuts avaient prévu la participation de collectivités (bibliothèques, services publics et autres institutions s'intéressant aux bibliothèques).

L'assemblée des associations membres constituait le Conseil général qui se réunissait chaque année dans un pays différent sur un thème donné.

Cette assemblée élisait le président et le bureau exécutif de 6 membres qui dirigeait la fédération.

Un secrétariat général permanent réglait toutes les affaires administratives de la fédération. Son siège est à La Haye. Pour certaines décisions de politique générale, le bureau est entouré d'un comité consultatif constitué des présidents et secrétaires des sections et commissions.

Comme à l'ABF et pour faciliter le travail, la fédération s'est subdivisée en sections et commissions.

Les sections correspondent à des catégories de bibliothèques (B.U., B.N., Bibliothèques publiques...), les commissions à des secteurs d'activités (catalogage, prêt-inter, conservation...). Cette spécialisation a permis aux sections et commissions une grande efficacité dans le développement de la normalisation internationale ou de la coopération. Certaines activités sont devenues si importantes qu'il a fallu créer des bureaux spécialisés pour les prendre en charge : ainsi le bureau du contrôle bibliographique universel et le bureau de l'accès universel aux documents.

NOUVEAUX STATUTS

Après un an (et même plus) de discussions, de nouveaux statuts ont été votés au Conseil général de Lausanne en septembre 1976. Les statuts apportent certaines modifications importantes au fonctionnement de l'IFLA.

Si la fédération reste dirigée par un président élu et un bureau exécutif de 5 membres, le mode d'élection change puisque il est demandé aux associations membres de proposer des candidats. L'élection se fera par correspondance.

Les catégories de membres de l'IFLA augmentent. En plus des associations et des institutions membres à part entière, peuvent s'affilier à l'IFLA d'autres institutions non strictement bibliothéconomiques mais désirant aider les bibliothèques, et des individus. Les associations internationales ont un statut consultatif.

L'inscription à l'IFLA implique le paiement d'une cotisation.

La réunion plénière de l'IFLA s'appelle le conseil général qui se réunit au moins tous les 2 ans. (1)

Les membres votants sont les associations (x voix par pays au prorata de la cotisation et réparties entre les associations d'un pays). Les institutions membres ont une voix.

L'organisation interne de la fédération change. Elle est désormais composée de divisions par types de bibliothèques et par activités.

Les divisions regroupent des sections : celles-ci restent l'élément de base pour le travail professionnel de la fédération. Le nombre et la nature des sections ne sont pas encore fixés mais elles reprendront les anciennes sections et commissions (B.N., B.U., B.P., catalogage, mécanisation, périodiques,...).

Les sections sont dirigées par un Comité permanent de 10 à 12 membres présidé par un président assisté d'un secrétaire.

Ce sont les postes importants car d'eux dépendent les activités ou le silence d'une section.

Des divisions ont été créées pour harmoniser le travail des sections qu'elles regroupent. Rien n'est fixé dans les statuts, mais sont déjà prévues :

(1) La réunion annuelle a semblé trop lourde aux organisations. C'est pourquoi le délai est allongé.

- une division des bibliothèques de recherche comprenant :
une section B.N.
une section B.U.
- une division des bibliothèques spécialisées comprenant :
une section des bibliothèques parlementaires
une section des bibliothèques administratives
une section des bibliothèques de droit
une section des bibliothèques de sciences sociales
une section des bibliothèques de géographie
une section des bibliothèques d'astronomie
une section des bibliothèques d'art
une section des bibliothèques médicales.
- une division des bibliothèques publiques comprenant :
une section des bibliothèques publiques
une section des bibliothèques d'hôpitaux
une section des bibliothèques pour enfants
une section des bibliothèques scolaires.
- une division du contrôle bibliographique comprenant :
une section bibliographie
une section catalogage.
- une division des services et collections comprenant :
une section des échanges
une section du prêt international
une section des publications officielles
une section des périodiques
une section des documents rares et précieux
une section du matériel audiovisuel.
- une division de gestion et technologie comprenant :
une section des bâtiments
une section de la mécanisation
une section des statistiques
une section de la conservation.
- une division éducation et recherches comprenant :
une section écoles de bibliothécaires
une section théorie et recherche.
- une division des activités régionales comprenant :
une section Afrique
une section Asie
une section Amérique latine.

La division a un bureau coordinateur comprenant les présidents et secrétaires des sections la composant. Le bureau élit son président et un secrétaire.

Les présidents de division se réunissent pour former le bureau professionnel, organe qui va superviser et coordonner tout le travail des sections puisqu'il va attribuer des crédits.

Pour compléter cet ensemble d'institutions, l'IFLA s'est donnée pour mener à bien son action d'autres possibilités.

Elle peut créer des unités professionnelles, bureaux indépendants, tenus par du personnel permanent et chargés de mener à bien une tâche spécifique (le contrôle bibliographique universel). Elle peut aussi créer des groupes de travail temporaires sur un sujet donné soit dans une section soit dans une intersection.

Telle est en gros la structure de la Fédération mais, ici, comme en toutes choses, cette structure, plus équilibrée et plus complète que l'ancienne, ne vaudra que par les hommes qui l'animeront et la feront fonctionner.

Marc Chauveinc.